

GROUPE FLO

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 19.457.478 euros
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er MARS 2011

ux mille onze,

mars,

A 16 heures 00,

Le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « Société ») s'est réuni, sur convocation du Président du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, la présente séance du Conseil d'Administration a été convoquée pour se tenir dans les locaux de Tikehau Capital (134, bd Haussmann - 75008 Paris).

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents

- Gilles Samyn en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, présent par téléphone ,
- Maximilien de Limburg Stirum en qualité d'administrateur, présent par téléphone ,
- Piet Dejonghe, représentant la société GHC sprl, en qualité d'administrateur , présent par téléphone ,
- Antoine Flamarion en qualité d'administrateur ,
- Mathieu Chabran en qualité d'administrateur ,
- Walter Butler en qualité d'administrateur, présent par téléphone ,
- Jean-Marc Espalioux en qualité d'administrateur, présent par téléphone ,
- Pascal Malbequi en qualité d'administrateur, présent par téléphone ,
- Dominique Giraudier en qualité d'administrateur ,
- Le cabinet Constantin Associés, représenté par Philippe Soumah, Commissaire aux comptes titulaire ,
- le cabinet Fiducial Audit, représenté par Jean-Pierre Boutard, Commissaire aux comptes titulaire.

Est absent

- Luc Bertrand en qualité d'administrateur ,

Eric Vincent, Directeur Général de la Restauration à Thème et Arnaud Louet, Directeur Financier de Groupe Flo, assistent également à cette réunion.



Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (le « **Président** »).

Arnaud Louet est désigné comme secrétaire.

Gilles Samyn rappelle aux membres du Conseil d'Administration que ceux-ci sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Constatation des levées d'options de souscription d'actions réalisées en 2010 et de l'augmentation, en conséquence, du montant du capital social de la Société ,
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société ,
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * * * *

1. Constatation des levées d'options de souscription d'actions réalisées en 2010 et de l'augmentation, en conséquence, du montant du capital social de la Société

Gilles Samyn présente les « formulaires d'exercice d'options / bulletins de souscription » adressés par les bénéficiaires du plan d'options de souscription d'actions de la Société mis en place par le Directoire en date du 26 novembre 2003, duquel il résulte que 200.126 actions nouvelles de 0,50€ chacune ont été souscrites par suite de l'exercice par leurs bénéficiaires de 200.126 options de souscriptions d'actions de la Société.

Des observations sont échangées et des explications données par Dominique Giraudier et Arnaud Louet.

Après avoir vérifié les « formulaires d'exercice d'options / bulletins de souscription », le Conseil d'Administration

- constate que 200.126 actions nouvelles de 0,50 € chacune ont été émises par suite des levées d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires concernés et qu'en conséquence, il en résulte une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100.063 euros, lequel se trouve ainsi porté de 19.457.478 € à 19.557.541€, divisé en 39.115.082 actions de 0,50 € chacune ,
- constate que les 200.126 actions nouvelles ont été intégralement libérées, du nominal et de la prime, et la somme correspondante, soit au total 530.333,90 €, versée dans la caisse sociale.

3

4

2. Modifications corrélatives de l'article 6 des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le capital social de la Société qui était de 19.457.478 €, divisé en 38.956.206 actions de 0,50 € chacune, se trouve porté à 19.557.541 €, divisé en 39.115.082 actions de 0,50 € chacune, toutes de même catégorie, décide, à l'unanimité des votants, de modifier l'article 6 des statuts de la Société ainsi qu'il suit

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 19.557.541 €.

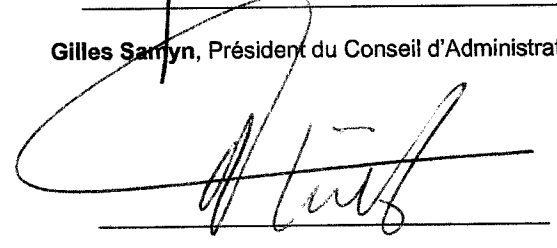
Il est divisé en 39.115.082 actions de 0,50 € euros chacune, intégralement libérées. »

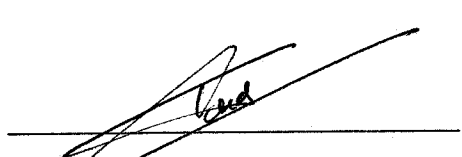
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les administrateurs présents et représentés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Gilles Samyn déclare la séance levée.



Gilles Samyn, Président du Conseil d'Administration

Dominique Giraudier, Directeur Général & Administrateur

Arnaud Louet, Secrétaire du Conseil